

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE L'ENTREPRISE ARS FORMATION

Michel Pellabeuf, Micro-entrepreneur – ARS Formation, Siret : 900 354 176 00019  
2 bis rue Galmiche, 08310 Alincourt France  
Numéro de téléphone : 07 69 24 46 03  
Adresse mail : michel.pellabeuf@gmail.com

### Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société ARS FORMATION et de son client dans le cadre de :

- prestations d'accompagnement en coaching individuel (développement personnel, psychologique et spirituel, bilan de compétences et recherche d'emploi)
- prestations d'accompagnement en coaching collectif
- prestations d'accompagnement en coaching de couples
- prestations d'ateliers de formation en management pour des organisations
- prestations de création d'un écosystème digital sur mesure

Toute prestation accomplie par la société ARS FORMATION implique donc l'adhésion sans réserve de le client aux présentes conditions générales de vente.

### Clause n° 2 : Acceptation des CGV

Le client préalablement au processus de commande en ligne a du cocher sur le site <https://michelpellabeuf.com> de la société ARS FORMATION la case relative aux CGV. Il a ainsi pris connaissance de celles-ci en accédant directement aux présentes CGV et en ayant la possibilité d'en faire la lecture complète de telle sorte qu'il ne peut en ignorer la teneur.

Pour les autres cas les CGV figurent au dos des factures ou devis.

### Clause n° 3 : Prix

Le tarif résultera d'une acceptation expresse et par écrit d'un devis signé par le client.

Les prix des prestations vendues en ligne ou via les documents officiels, sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Tarifs sont établis sur mesure selon la spécificité de la demande de prestation. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. En vertu de l'autorisation reçue de l'administration fiscale, le régime de micro-entreprise de la société ARS FORMATION les prestations sont exonérées de la TVA, en raison de l'article 293B du code général des impôts.

La société ARS FORMATION s'accorde le droit de pouvoir modifier les tarifs de ses prestations, de ses services à la carte mais avec information de ses clients avant tout accord. Toutefois, elle s'engage à facturer les prestations commandées aux prix indiqués à la date de l'enregistrement de la commande par le client, en ligne ou via les documents officiels. La durée de validité des tarifs est de trois mois.

La prise en compte de la commande et l'acceptation de celle-ci sont confirmées par l'envoi d'un mail.

Les données enregistrées dans le système informatique de la société ARS FORMATION constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le client.

Une facture est établie par la société ARS FORMATION et remise au client lors de chaque prestation de service.

### Clause n° 4 : Modalités de paiement.

Le règlement des commandes s'effectue par défaut par virement bancaire. Les coordonnées bancaires sont indiquées sur le devis et la facture. Le règlement par

Paraphe



chèque ou en espèces est admis à titre exceptionnel, uniquement sur accord exprès de ARS Formation.

Le paiement est comptant.

Paiement fractionné est possible, sans supplément de prix en l'absence de l'intermédiaire d'un organisme de crédit. Lors de l'enregistrement de la commande, le client devra verser la totalité du montant global de la facture. Selon les cas, le client peut régler un acompte de 50%, puis le solde en 2 ou 3 fois.

En cas d'annulation de la commande par le client après son acceptation par la société ARS FORMATION moins de 7 jours avant la date prévue pour la prestation du service commandé, l'acompte versé à la commande sera de plein droit acquis à la société ARS FORMATION et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure (voir clause n°6),

#### **Clause n° 5 : Clause résolutoire difficultés de paiement**

Si dans les quinze jours qui suivent la date définitive du règlement complet (dans le cas où celui-ci n'a pas été fait en totalité au début de la prestation), le client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société ARS FORMATION.

#### **Clause n° 6 : Force majeure**

La responsabilité de la société ARS FORMATION ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil. En ce qui concerne les autres dommages, la responsabilité de ARS FORMATION ne peut en aucun cas et en aucune façon être

supérieure au coût des prestations incriminées.

#### **Clause n° 8 : Le Règlement Général sur la Protection des Données**

Les informations nominatives recueillies à l'occasion d'une demande ou commande sur le site sont destinées à l'usage de la société ARS FORMATION. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès et de rectification auprès de Michel Pellabeuf (coordonnées en en-têtes des présentes CGV) dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que du texte sur le RGPD. Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données). De même les images, audios ou vidéos réalisées lors des prestations. Le client accepte les enregistrements, utiles au bon déroulement de la prestation.

#### **Clause n° 9 : Litiges et Tribunal compétent**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français. En application de l'article L.612-1 du Code de la consommation, "tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions françaises territorialement et matériellement compétents.

Fait à Alincourt, le 09/11/2023.

Signature :

